



**Doc. 112**

08 septembre 1949

## **Unification progressive des dispositions législatives d'Etats membres concernant la condition juridique des étrangers dans le but de créer une nationalité commune européenne et un passeport européen**

### **Conclusions<sup>1</sup>**

Assemblée parlementaire

#### **1. Recommandation au Comité des Ministres<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Reconnaissant l'importance de la question d'un passeport européen, tant en elle-même qu'en raison de sa valeur symbolique,

Recommande au Comité des Ministres de faire en sorte que chaque Etat Membre prenne toutes dispositions pour que la question d'un passeport européen soit étudiée par les départements ministériels compétents.

---

1. Voir : Doc. n° 96, rapport et compte rendu n° 18.  
2. Adoptée le 8 septembre 1949 en conclusion des débats.

